

Annexe I

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CAP CONSTRUCTEUR BOIS			SCOLAIRES (établissements publics et privés sous contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements publics)	SCOLAIRES (établissements privés hors contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage non habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements privés) ENSEIGNEMENT À DISTANCE CANDIDATS INDIVIDUELS		
ÉPREUVES	UNITÉS	COEF.	MODE	MODE	DURÉE	
Unités professionnelles						
EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF*	ponctuelle écrite	3 h	
EP2 : Réalisation d'un ouvrage de construction bois	UP2	9 ⁽¹⁾	CCF	ponctuelle pratique	15 à 19 h ⁽²⁾	
EP3 : Fabrication d'un ouvrage spécifique	UP3	4	CCF	ponctuelle pratique	7 h	
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	ponctuelle écrite et orale	2 h 15 mn	
EG2 : Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	ponctuelle écrite	2 h	
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3		CCF	ponctuelle		
Épreuve facultative : ⁽³⁾ Arts appliqués et cultures artistiques	UF	1	CCF	ponctuelle écrite et pratique	1 h 30 mn	

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

* : Contrôle en cours de formation.